

LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Fructidor, an VII.



Proclamation du général de brigade Rigaud, commandant dans le département du Sud de Saint-Domingue. — Départ du ministre d'Angleterre près la cour de Berlin. — Avantage remporté par le général Brune sur les Anglais. — Remplacement du ministre de la guerre et du commandant de la 17^e division militaire. — Suite de la discussion sur la proposition de déclarer la patrie en danger. — Rejet de cette proposition.

COLONIES FRANÇAISES.

Aux Cayes, le 14 prairial, an 7.

André Rigaud, général de brigade, commandant les forces de la république dans le département du Sud de Saint-Domingue, à ses concitoyens.

Depuis long-tems je suis instruit que les émigrés, qui sont rentrés dans les départemens de l'Ouest & du Nord, m'ont calomnié d'une manière atroce auprès du général Toussaint-Louverture; à ceux-là se sont joints ceux qui ont été déportés de Jérémie en vertu des loix & en conformité des instructions que j'avois reçues de l'agent Hédouville.

Je suis insulté, outragé à l'excès; mais si tous les effets de la passion qu'on a fait naître dans le cœur du général en chef se bornoient aux inculpations injurieuses, aux reproches & accusations mal fondées, je me tairois, parce que je suis à l'abri des reproches & que je foule aux pieds la calomnie.

Le général Toussaint n'a pas à se plaindre de la conduite des citoyens du département du Sud, néanmoins il menace les citoyens & le territoire. Vous vous apercevrez sans doute, citoyens, qu'il doit être animé par quelque autre motif que la suite des événemens sera connoître, vous sentirez que vos intérêts & ceux de la république sont menacés.

Le général Toussaint m'accuse de lever l'étendard de la révolte & de menacer la république; cependant j'ai toujours respecté les agens du gouvernement, j'ai toujours combattu les Anglais & leurs partisans; & si les ennemis foulent encore le territoire français, ce n'est pas dans le département du Sud; on n'y voit ni leurs agens ni leurs vaisseaux, & on ne les verroit ni aux Gonaïves (1), ni ailleurs, si j'y commandois.

Il est un plus grand crime sans doute, aux yeux de mes ennemis, & s'ils n'osent pas m'en accuser, c'est que l'occasion ne leur est pas favorable; c'est mon attachement à la France-république, c'est mon dévouement à la liberté, c'est ma haine pour les Anglais & leurs suppôts; ce sont là des crimes qu'on ne me pardonnera jamais.

Au mépris des loix & des autorités, & foulant aux pieds les intérêts de la république & le salut de la colonie, le général Toussaint ordonne d'attaquer le département du Sud.

Citoyens, vous laisserez-vous égarer? Souffrirez-vous que les moins instruits d'entre vous se laissent séduire? Ne vous opposez-vous pas à l'oppression? Après avoir chassé les Anglais, portez-vous le joug des émigrés? Non sans doute, je sens que je dois compter sur votre amour pour la liberté, sur votre dévouement à la patrie & sur la reconnaissance que vous lui devez; j'ai les mêmes intérêts, défendez que vous, nous formerons ensemble une masse impénétrable prête à obéir aux ordres du général, s'il ne commande que le maintien de l'ordre, des loix & de la constitution, ou l'expulsion des ennemis; comme aussi prête à résister à toutes les entreprises qui, sous de vains prétextes, cacheroient des projets perfides.

Mais comme tout autre intérêt que celui du bien public, votre salut & la sûreté du département m'est étranger, si je ne voyois dans les menaces & préparatifs du général Toussaint que le désir d'une vengeance personnelle, poussés un peu trop loin, & que je prévisse que mon absence pût le ramener à des dispositions plus paci-

fiques, alors je n'hésiterois pas à me rendre en France. J'y rendrois compte au directoire exécutif de la situation de Saint-Domingue, & de la cause des événemens qui s'y sont succédés.

Néanmoins, comme les circonstances sont pressantes, que les troupes de l'Ouest ont déjà pris une attitude menaçante, sans que le général en ait fait connoître même le prétexte, je déclare que je défendrai le territoire qui m'est confié, que je résisterai à l'oppression, & que je repousserai la force par la force; que je n'abandonnerai pas la colonie à la fureur des anglais & des émigrés, parce que j'ai la certitude que les agens & les vaisseaux de cet éternel ennemi de la France sont reçus & accueillis dans les départemens de l'Ouest & du Nord.

Signé, ANDRÉ RIGAUD.

ITALIE.

Milan, le 13 fructidor.

M. de Metternich est arrivé à Turin & commence à y déployer l'autorité impériale avec beaucoup de fermeté. Il paroît que ce commissaire a la suprématie sur tous ceux qui gouvernent l'Italie au nom de l'empereur. A Bologne, à Ancône, ils ont formé un gouvernement provisoire composé de nationaux, qui ont déjà fait des proclamations au nom de sa majesté impériale; celui de Rome est aussi nommé.

Ce qui est assez bizarre, c'est qu'on apprend en même tems que, sur l'invitation des Anglais ou des Russes, le duc d'Aost est arrivé à Livourne où se trouvent aussi plusieurs des anciens officiers du roi de Sardigne, entr'autres le ministre Privas & l'ancien ambassadeur en France, Balbo.

DANEMARK.

Copenhague, le 14 fructidor.

L'escadre russe arrivée à Elsenour avec des troupes de débarquement, en est parti hier pour la mer du Nord.

AUTRICHE.

Vienne, le 13 fructidor.

L'ambassadeur russe a annoncé à notre cour la formation d'une nouvelle armée russe de 60,000 hommes sur les frontières de la Gallicie; 40,000 doivent se porter sur le Rhin, & le reste en Italie.

BOHÈME.

Prague, le 11 fructidor.

Le ci-devant duc de Berry est arrivé ici avant-hier avec plusieurs généraux du corps de Condé. Le même jour, un régiment & un détachement de dragons faisant partie de ce corps traverseront la ville, tambour battant. Il a passé aujourd'hui un autre régiment du même corps. Le ci-devant prince de Condé est parti cet après-midi avec sa suite pour se rendre à l'armée.

(1) C'est le chef-lieu de la résidence de Toussaint-Louverture.

PRUSSE.

Berlin, le 15 fructidor.

Le ministre anglais vient de quitter cette résidence. Ce départ est évidemment une suite des refus constans que notre cabinet a opposé aux insinuations de l'Angleterre & aux offres pressantes qui lui ont été faites pour l'engager à s'unir à la coalition. La cour de Londres avoit cependant laissé à son ministre la faculté de quitter Berlin ou d'y prolonger son séjour, suivant la nature des événemens. Il a préféré le premier parti, & se retire à Hambourg, où il attendra de nouvelles instructions.

A L L E M A G N E.

Ratisbonne, le 18 fructidor.

Il est décidé que le corps de Condé ne passera point par Ratisbonne; à son entrée dans la Bavière, il se divisera en trois colonnes, dont l'une se dirigera par nos environs.

Stuttgart, le 20 fructidor.

Le quartier-général de l'archiduc Charles est maintenant à Saint-Blaise. La plus grande partie des troupes autrichiennes qui ont quitté la Suisse se rendent dans le Brisgaw. On dit que l'archiduc se propose de faire passer le Rhin à un corps nombreux entre Bâle & Kehl, pour forcer le général Massena à abandonner la position presque inexpugnable qu'il occupe près de Zurich. On a transporté de Villingen un grand nombre de pontons sur le Rhin.

Hanau, le 21 fructidor.

Hier, M. d'Albini a envoyé à Mayence un de ses officiers, précédé d'un trompette, pour annoncer au commandant de cette place que s'il fusilloit à l'avenir des paysans de la levée faite dans l'électorat, il useroit de représailles envers les Français prisonniers.

Des colonnes de la levée en masse continuent de passer par les environs de Francfort. On a jetté deux ponts sur le Mein pour accélérer la marche de ces paysans, dont le nombre s'éleve actuellement à trente mille hommes.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre d'Aarau, du 22 fructidor.

C'est sans fondement qu'on a publié à Paris que Baden avoit été pris d'assaut par l'archiduc Charles. La prise d'assaut de cette ville ne pouvoit avoir lieu qu'après avoir passé la Limmat, qui est d'une rapidité étonnante. Or, les Autrichiens ne pouvoient pas passer une rivière ou plutôt un torrent aussi impétueux sans courir les chances d'un combat terrible. Pour que le passage de cette rivière eut pu s'effectuer de leur part, il auroit fallu que nous eussions été battus. Depuis quelque temps le sort qui règle les événemens de la guerre, comme tous ceux de ce bas monde, fait évidemment pencher sa balance en notre faveur du côté de la Suisse.

Les Russes sont en ligne. On va les voir à Baden par curiosité, comme on va dans une foire voir des bêtes fauves. Leur cavalerie est armée d'une espèce de lance, longue de neuf pieds, & qu'ils dirigent contre leur ennemi avec une adresse extrême. Cette armure ressemble assez à celle des Hulans.

On a pris dernièrement un grenadier moscovite qui avoit près de cinq pieds de haut. Le général en chef lui a fait faire l'exercice. Ce grenadier a dit qu'on choisissoit les grenadiers dans l'armée russe, non pas à la taille, mais à l'ancienneté de service.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, le 25 fructidor.

Le corps français, qui a passé le Rhin à Bâle, s'est porté dans les environs de Loerrach.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de l'armée du Rhin, portent que le quartier-général est toujours à Schweltingen, & que l'armée n'a fait aucun mouvement ultérieur. Elle s'est de nouveau retirée de Durlach & Bruchsal, & se borne à couvrir le siège de Philipsbourg, qui se poursuit avec activité. Un gros corps est posté entre cette forteresse & Bruchsal; le reste de l'armée se trouve entre Sinzheim, Wissloch, Heidelberg, Waghausel & Wpfflatt. La gauche s'est de nouveau étendue jusqu'à Furfeld.

PARIS, le 28 fructidor.

L'armée du général Brune avoit fait un mouvement rétrograde devant l'armée anglaise, d'abord supérieure en nombre; mais depuis ce général a reçu des renforts qui lui ont permis d'attaquer toutes les positions des anglais. Il les a toutes emportées à la bayonnette, malgré la résistance la plus opiniâtre. Les anglais sont maintenant bloqués & acculés sur le rivage. Le général Brune, au départ de sa dépêche, qui est du 24 fructidor, se disposoit à livrer un second combat, dont il se promettoit des effets encore plus heureux.

— Le citoyen Marescot est nommé ministre de la guerre en remplacement de Bernadotte, & Macdonald succède à Lefebvre dans le commandement de la 17^e division militaire.

— On remarquoit aujourd'hui des groupes assez nombreux aux environs du conseil des cinq cents.

— Antonelle se trouve écarté du corps législatif par le rejet que le conseil des anciens a fait hier, à une très-grande majorité, de la résolution relative aux élections des Bouches-du-Rhône.

— Le directoire vient d'arrêter qu'il seroit formé entre Maestricht & Bruxelles une nouvelle armée sous le nom d'armée du Nord.

— Le général Tilly, qui commande dans les neuf départemens réunis, est placé sous les ordres immédiats du général en chef Brune.

— On assure que le général Muller, après avoir embrasé & presque détruit Philipsbourg, s'est empressé de repasser le Rhin, dès qu'il a eu la certitude que le prince Charles s'avançoit pour l'attaquer.

— M. de Musquitz, nouvel ambassadeur d'Espagne près la république française, est parti de Berlin, le 15 fructidor, au moment où il a reçu sa nomination. Il est attendu, ce soir, à Paris.

— François (de Neufchâteau) vient de mettre sous presse le premier volume d'un recueil intitulé : *le Conservateur littéraire*. C'est une collection de morceaux inédits de nos plus grands écrivains. Le premier volume contiendra des écrits de Vauban, Turgot, Voltaire, J. J. Rousseau, Dupaty, & des lettres de l'abbé Bexon à Buffon dont il fut le coopérateur.

— Une partie des troupes de la levée en masse de l'électorat ayant traversé Francfort le 18 fructidor, Bacher, qui y étoit en qualité de commissaire pour l'échange des prisonniers, a cru devoir quitter cette ville par précaution, et se retirer à Hanau sur le territoire hessois, où s'est rendue aussi la commission impériale. Cependant son caractère a été respecté pendant qu'il a demeuré dans cette ville.

— La ville de Francfort s'est engagée à fournir à l'armée républicaine 48 mille aunes de drap bleu, 200 mille aunes de toile, 5 mille quintaux de plomb, 12 mille fusils, 10 mille quintaux de cuir, 48 mille rations de pain, 60 mille paires de souliers, 60 mille paires de bas, 10 mille scemmers d'avoine, 10 mille bottes de foin, 10 mille de paille.

— Laknal, commissaire du gouvernement dans les quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin, vient de prendre un arrêté par lequel il invite tous les citoyens à lui procurer tous les renseignemens nécessaires pour découvrir les individus qui se sont rendus coupables de dilapidations dans les départemens confiés à sa surveillance.

— Les gazettes anglaises portent le nombre des troupes qui se trouvent en Irlande à 70,000 hommes, dont 14 mille seulement de milices.

— Des symptômes de mécontentement se sont manifestés de nouveau dans plusieurs comtés. Un collecteur de taxes a été assassiné dans celui de Tipperary par une troupe de paysans.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 28 fructidor.

On lit plusieurs messages du directoire exécutif, qui sont renvoyés à des commissions. Par l'un de ces messages il demande l'autorisation nécessaire pour faire une levée extraordinaire de 40,000 chevaux par voie de réquisition. Il sera fait, à ce sujet, un rapport dans la séance de demain.

Destrem fait adopter le projet de résolution sur les dépenses du directoire exécutif.

Eude en fait adopter un autre qui étend la loi des ôtages aux départemens, cantons & communes mentionnées dans le message du directoire du 26.

On reprend la discussion sur la proposition de proclamer la patrie en danger.

Frison parle pour cette mesure; il retrace le tableau de nos désastres; il regarde la Belgique comme menacée autant que la Batavie; pourtant on parle de confier des pouvoirs au directoire, de commerce, d'industrie. Tel est le langage de ceux qui à l'Institut ont une place bien arrondie; pourtant le directoire doit savoir qu'il n'a été élu que par l'opinion publique; Sieyès sur-tout doit se rappeler... (Des murmures interrompent). Sieyès doit se rappeler que ceux qui font la proposition que l'on combat se sont dévoués pour le faire nommer.

Frison dit ensuite que l'on veut faire danser à la république une *Périgourdine*. (Cette expression fait rire longtemps.) Frison vote pour le projet de Jourdan.

Curé prend la parole ensuite; il regarde la mesure comme très-dangereuse, parce qu'on ne s'est pas expliqué sur les mesures qu'elle devoit entraîner, & par cela même comme capable de jeter des alarmes parmi le peuple. Jourdan, dit-il, en présence de l'ennemi, à la tête de son armée, s'il eût fait déclarer que cette armée étoit en danger, n'auroit-il pas enhardi l'ennemi?...

Jourdan. — Je demande à répondre à ces injures.

Curé s'attache à montrer ensuite qu'en 1792 la France auroit de bien plus grands dangers qu'aujourd'hui, & qu'il faut que le peuple sache pourquoi les législateurs jettent le cri de détresse.

Jourdan proteste contre l'intention de renverser le gouvernement qu'on prête à ceux qui demandent qu'on proclame le danger de la patrie; quant aux autres imputations il les regarde au-dessous de lui.

Tiessé dit qu'il est loin de prêter à Jourdan l'intention de vouloir renverser le gouvernement, non plus qu'à un très-grand nombre d'autres membres du conseil; mais...

A ces mots il s'élève un violent tumulte. Plusieurs membres sortent de leur place & courent à la tribune: Nommez les conspirateurs, crie-t-on; à l'ordre l'orateur.

Poulain-Grandpré demande la parole pour une motion d'ordre: il va à la tribune, & s'y appuie derrière Tiessé. Celui-ci veut se faire entendre; le bruit & le tumulte continuent; le président réclame le silence; rappelez l'opinant à l'ordre, lui crie-t-on. Il consulte le conseil; Tiessé est rappelé à l'ordre; il demande à se faire entendre; le bruit recommence; divers membres sont à la tribune; Tiessé persiste; on veut que je nomme, dit-il. (Oui, oui, crie-t-on).

Tiessé. — Eh bien! je nommerai....

Divers membres demandent encore la parole: Destrem, Frison, Grandmaison, Salicetti sont à la tribune: ce dernier parle au président avec vivacité.

Tiessé. — Je tiens une motion d'ordre de Leclerc (du Nord) qui dit qu'il seroit pusillanime de s'en tenir à la constitution....

De violens murmures s'élèvent. — Lisez, crie-t-on. — Thiessé: Je vais lire.

Woussen annonce que Leclerc la charge de déclarer qu'il avouoit la motion. — Thiessé veut la lire; les cris étouffent sa voix.

Après de longs & violens débats, le conseil passe à l'ordre du jour sur l'incident, & reprend la discussion sur le fond de la question.

Grandmaison court à la tribune. Il se plaint de ce que ceux qui partageoient la puissance usurpatrice de l'ancien directoire, osent signaler les républicains les plus prononcés.

Texier demande aussi qu'on signale les traîtres. — Des voix se font entendre; on nomme Bailleul; on demande sa motion; les regards se tournent vers lui.

Enfin (Doche de Lille) obtient la parole & appuie le projet de Jourdan: Chazal le combat dans un discours très-énergique; il demande à l'auteur de la motion si quand le prince Charles le battoit, il n'eût pas destitué celui qui auroit sonné le tocsin d'alarme; il demande si l'on veut transformer la France en un grand camp qu'un seul général gouverneroit; il ajoute que bientôt les prétextes ne manqueront pas pour créer un comité de salut public, des comités révolutionnaires, des tribunaux révolutionnaires, de nombreuses bastilles qui engloutiroyent encore les suspects.

Nos terres aussi, ajoute Chazal, resteront de nouveau incultes; nous aurons encore la famine. J'ai contribué au 9 thermidor & au 18 fructidor; je me suis opposé au 31 mai. Quant aux nouvelles mesures qu'on vous propose, je les combats encore, & je me découvre pour en être la première victime.

Quelques murmures se font entendre.

On ordonne l'impression du discours de Chazal.

En retournant à sa place, il est vivement apostrophé par Destrem et Quirot.

Bertrand parle pour la déclaration proposée; Eudes la combat; Cazalis l'appuie. Boulay parle ensuite contre; il s'attache à prouver que toutes les mesures de défense, on peut les prendre sans cette déclaration; mais qu'elle peut en entraîner qu'on est loin de prévoir.

Elle est d'ailleurs liée dans l'imagination des Français à des idées de renversement : elle amena la chute du trône ; elle étoit en 92 dirigée contre le gouvernement d'alors.

Lamarque. — Non, contre les ministres.

Bouley. — Contre le roi. (On murmure).

Bouley lit des passages d'une opinion de Vergniaux, qui prouve que c'étoit le trône qu'on attaquoit, en déclarant la patrie en danger.

Pendant que Bouley parloit, une lettre circuloit dans la salle. Tout-à-coup Levallois s'écrie qu'on vient de destituer Bernadotte. Cette annonce est suivie d'une longue agitation.

Bouley vote contre le projet.

Lamarque soutient qu'en 92, on n'en vouloit point au gouvernement : on eût été coupable si on lui en eût voulu.

Eh bien ! s'écrie un membre, je suis coupable.

Un autre membre cite une brochure de Brissot, où il est dit expressément, qu'on ne déclara la patrie en danger en 1792 que pour renverser le trône.

Poulain-Grandpré appuie la déclaration demandée.

La discussion est fermée. On demande la question préalable sur le projet de Jourdan. Après deux épreuves, le président annonce que la question préalable est adoptée. On réclame avec violence. On invoque à grands cris l'appel nominal. A l'instant où on alloit y procéder, Jourdan reparoit à la tribune.

L'appel nominal, crie-t-on ; l'appel nominal.

Jourdan à la parole. Un de nos collègues, dit-il, vient de nous apprendre que Bernadotte & Lefevre ont été destitués. . . (On murmure).

L'appel nominal, crient un grand nombre de membres.

Vaine à croire, reprend Jourdan, que c'est pour employer ailleurs leurs talents et leur civisme. Mais on parle d'un coup d'état : nous mourrons tous avant que la représentation nationale soit entamée.

Oui, oui, s'écrient tous les membres en se le levant ; ils se pressent en foule autour de la tribune.

Jourdan. — Le peuple réduira au néant ceux qui d'une main sacrilège oseroient attenter à la sûreté de ses représentans. (Oui, oui, oui, s'écrie-t-on).

Talot émet la même opinion ; il demande de plus que le conseil se déclare en permanence.

Appuyé, crient plusieurs membres.

Un membre annonce qu'il mourra plutôt que de souffrir qu'on attente à la représentation nationale ; & ici, dit-il, nous sommes tous solidaires. (Tous, tous, crient les membres du conseil en se levant) ; mais je n'en vote pas moins contre la proclamation de la patrie en danger.

Angereau déclare qu'il ne croit nullement que le directoire médite rien contre le corps législatif. On fit, dit-il, un coup d'état au 18 fructidor : j'en fus le général ; mais alors la conspiration existoit. Si quelqu'un en doute, qu'il vienne chez moi, je lui en montrerai les preuves. Pour aujourd'hui, je jure qu'on me coupera le cou avant de m'arracher d'ici.

Garreau dit qu'il est tords que le massacre des républicains cesse. Il les appelle à se défendre, à se retrancher dans les loix ; mais si les loix ne suffisent pas, ils ont des bras & du fer.

L. Buonaparte jure aussi que tous les membres des conseils mourront avant de laisser porter atteinte à la représentation nationale ; mais une loi existe, et cette loi met hors de la loi ceux qui se rendroient coupables d'un pareil attentat.

Briot parle aussi de la destitution de Bernadotte & de Lefevre ; mais il annonce qu'il sait d'autres faits : le général

Dufour, commandant les conscrits à Courbevoie, avoit annoncé, il y a trois jours, que, si la représentation nationale étoit attaquée, il marcheroit à son secours (on murmure), & hier il reçut l'ordre de partir sous vingt-quatre heures (On murmure encore).

Eh quoi ! s'écrie Briot, serez-vous sans alarmes quand Talleyrand est nommé à la présidence du département ; cet homme, l'auteur de toutes nos calamités (oui, oui, crie-t-on) ; cet homme, l'agent de l'Angleterre & de la contre-révolution ? Hier, avant-hier il y a eu des mouvemens de troupes. Je demande que vous invitiez le directoire à vous rendre compte de la situation de Paris, & que vous ne vous sépariez pas avant d'avoir reçu sa réponse.

Ces propositions n'ont pas de suite. L'appel nominal se fait, & la proposition de déclarer la patrie en danger est rejetée à la majorité de 245 voix contre 171.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CORNET.

Séance du 27 fructidor.

Cornudet fait approuver deux résolutions du 16 fructidor : la première fixe à 6,734,785 fr. 55 cent. deux tiers, les dépenses du ministère de la justice pour l'an 8 ; la seconde fait un fonds provisoire de 25,000 fr. pour les dépenses de l'imprimerie de la république pendant l'an 8.

Le conseil reçoit & approuve de suite deux résolutions d'hier ; l'une fixe le costume des agens du directoire existant dans les colonies ; l'autre porte que l'article 9 de la loi du 23 de ce mois est applicable à toutes les troupes soldées par la république.

Moreau (de l'Yonne) fait hommage d'un ouvrage du citoyen Joly-Clerc, intitulé : *Histoire naturelle et mécanique des Plantes*. Il parle à cette occasion de l'état où se trouve l'Europe, & sur-tout la France. L'Italie, dit-il, est encore une fois devenue le tombeau des Français ; la flotte batave a été livrée ; les départemens réunis sont menacés d'une invasion, ceux de l'intérieur sont déchirés par les fureurs de la guerre civile ; la contre-révolution est à l'ordre du jour ; la représentation nationale est avilie, la classe ouvrière sans occupation, le royalisme spéculé sur son désespoir, & accomplit tous ses projets avec précision ; les banquiers, les négocians suspendent leurs paiemens ; le défaut de transactions réduit à rien les droits de timbre & d'enregistrement. Telle est notre position.

Le conseil ordonne la mention de l'hommage au procès-verbal.

On reprend la discussion sur les élections des Bouches-du-Rhône. Après quelques débats assez vifs, la résolution est mise aux voix & rejetée.

Séance du 28 fructidor.

Boutteville fait approuver une résolution du 12 fructidor, relative à la solde de retraite pour l'armée de terre.

Le conseil approuve ensuite diverses résolutions locales.

Bourse du 28 fructidor.

Rente provisoire, 0 fr. 00 c. — Tiers consol., 8 fr. 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 64 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 cent. — Bons d'arrérage, 66 fr. 50 c., 67 fr. 88 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

Etrennes des Troubadours, chansonnier lyrique et anacréontique, pour l'an 8, un vol in-13 avec fig. Prix 1 fr. 50 cent. et 2 fr. par la poste. A Paris chez Caillot, imprimeur-libraire, rue du Cimetière André-des-Arts, n°. 6.

A. FRANÇOIS.

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Meineaux. n°. 423.